

Josep Borrell Fontelles  
Presidente

Monsieur José Manuel BARROSO  
Président de la Commission européenne  
200, rue de la Loi  
B - 1049 BRUXELLES

24.FEV 2005 200820

Monsieur le Président.

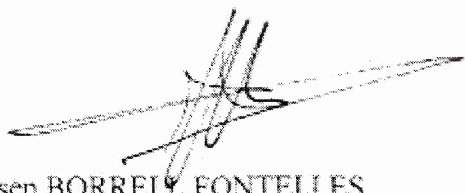
En vue d'une prochaine réunion de la Conférence des présidents à laquelle j'aurai d'ici peu le plaisir de vous inviter pour évoquer le nouvel accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission, il semble opportun d'aborder et de clarifier au préalable la question des conflits d'intérêts afin de faciliter le dialogue politique sur les points encore ouverts et de nous permettre de nous concentrer sur l'essentiel.

De ce fait, il serait utile que vous nous informiez d'ici cette réunion sur les règles et procédures en la matière, règles et procédures auxquelles vous avez déjà fait allusion en plénière le 17 novembre 2004.

En effet, il nous semble opportun que vous nous éclairiez sur les procédures internes mises (ou à mettre) en place en la matière, et notamment sur le fonctionnement du "système d'alerte" permettant de détecter les éventuels conflits d'intérêts, les critères utilisés et la responsabilité pour ce mécanisme, la procédure envisagée pour l'information du PE lors des différentes étapes et la publication d'une liste des sociétés avec lesquelles les Commissaires, de part leurs activités antérieures et les responsabilités liées à leurs fonctions, ne devraient pas avoir de relations directes afin de prévenir des conflits d'intérêts.

Partant de ces éclaircissements, il nous serait possible de concentrer nos discussions sur les points politiques encore ouverts afin de parvenir à une conclusion sur la révision de l'accord-cadre liant nos deux institutions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



Josep BORRELL FONTELLES